



Qui sommes-nous ?

Récemment mise en place, la **Plateforme mobilité de l'Allier** propose des solutions de mobilité aux publics les plus empêchés de se déplacer. Nous sommes un regroupement d'associations qui mutualise des compétences pour une mobilité durable pour tous. Nous avons été retenus comme prestataire du Conseil Départemental de l'Allier afin de mettre en place et d'expérimenter une plateforme mobilité inclusive sur le département.



Qui peut vous orienter sur le dispositif ?

Assistants Sociaux du CD03
CCAS (Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy, Moulins, Commentry)
Conseillers Pôle Emploi / Cap Emploi
Conseillers Missions Locales
CIDFF
Travailleurs sociaux MSA

Votre référent doit nous contacter pour avoir la fiche de prescription permettant de vous orienter vers nos accompagnements.

Plusieurs lieux d'accueil possibles



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous pour que nous puissions adapter votre accompagnement



Une pédagogie différenciée en fonction des besoins

Accompagnement individuel, contrat d'engagement réciproque, mises en situation théoriques et pratiques, formations collectives, jeux, films, quizz, évaluations et bilans...



Se renseigner sur la Plateforme Mobilité de l'Allier

✉ contact@pfm03.fr

☎ 06 18 49 39 67

Plateforme mobilité de l'Allier
34 Faubourg Paluet
03 500 St-Pourçain-sur-Sioule

PLATEFORME MOBILITÉ INCLUSIVE

Départementale Allier



Objectifs ?



Lever les freins à la mobilité contraignant l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de fragilité



Pour qui ?

- Les bénéficiaires du RSA
- Les jeunes de moins de 26 ans accompagnés par une Mission Locale
- Les demandeurs d'emploi sans statut particulier (après orientation MBI pour une poursuite de parcours)
- Les salariés des chantiers d'insertion (en accompagnement renforcé)

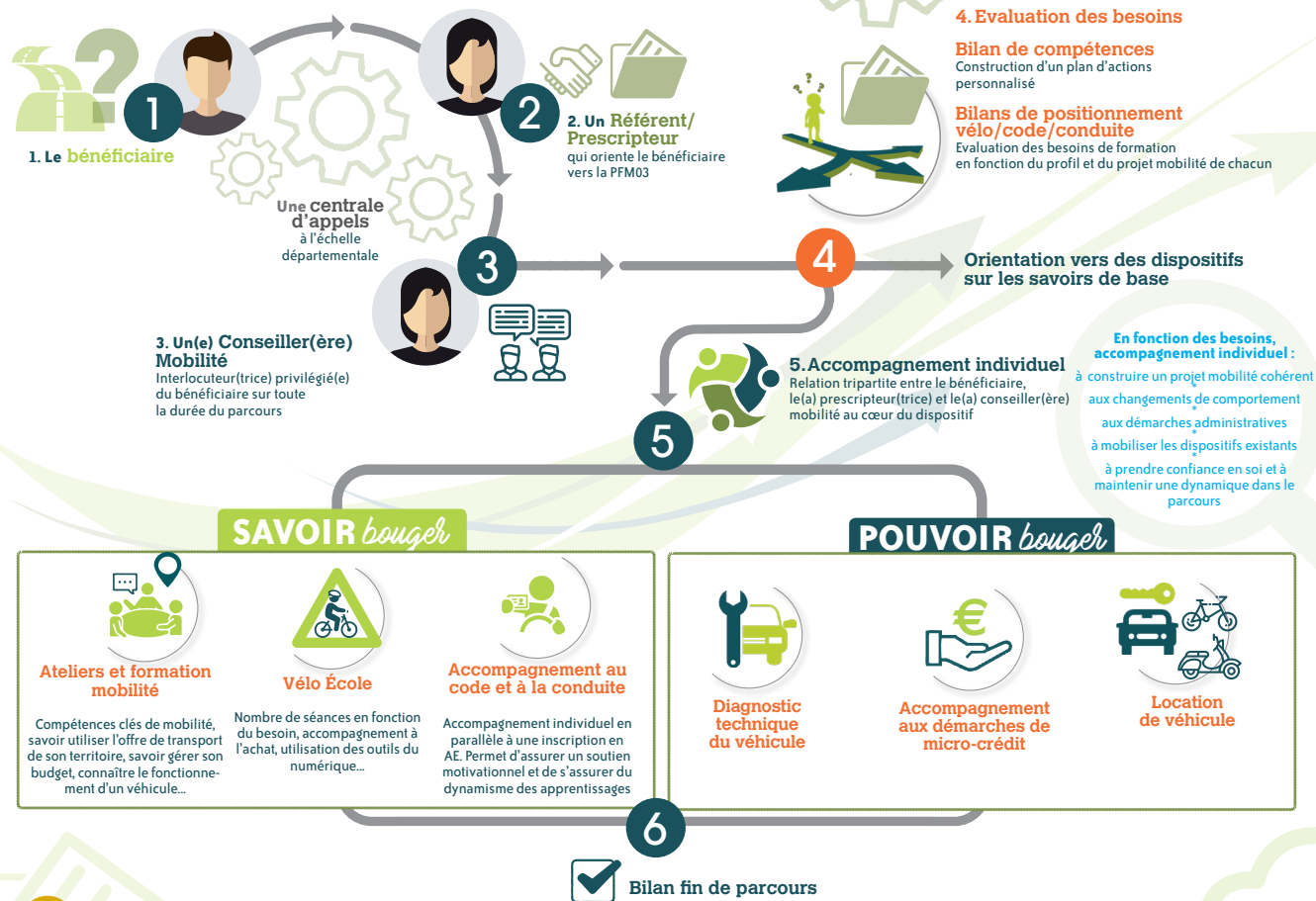
Les Pré-requis :

- Être accompagné par un référent socio-professionnel et être dans une dynamique de formation ou d'emploi
- Rencontrer des difficultés de mobilité contraignant votre insertion sociale et professionnelle
- Avoir des besoins d'accompagnement et de formation pour lever vos freins de mobilité
- Avoir les capacités à s'engager dans un parcours mobilité (*disponibilités pour des entretiens, des ateliers ou des formations*)
 - Maîtriser suffisamment le français : *Compréhension et communication orale suffisante pour verbaliser un besoin et un projet (niveau A2)*

Durée de l'accompagnement ?

La durée du parcours mobilité est adaptée en fonction des besoins (6 mois d'accompagnement renouvelable).

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT



Comment bénéficier d'un accompagnement ?

Votre **référént socio-professionnel** doit adresser à la PFM03 une **prescription datée, signée et tamponnée** avec un justificatif d'éligibilité en fonction de votre situation :

- Attestation RSA datant de moins d'un mois à la date de la demande **OU**
- Copie de la pièce d'identité si vous êtes un jeune suivi en mission locale **OU**
- Copie du contrat de travail pour les salariés d'insertion **OU**
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi datant de moins d'un mois à la date de la demande

Reste à charge pour les bénéficiaires ?

Le parcours mobilité est financé par le Conseil Départemental de l'Allier, un reste à charge vous est demandé pour les locations

- **1,40€/jour** de location pour les scooters
- **1,40€/jour** de location pour les vélos électriques
- **2,60€/jour** pour les voitures

